

ÉDITION
2022

TABLEAUX EURHO-GR 2021

habitat

Office Public de l'Habitat
du Département
de la Seine-Maritime



RETROUVEZ
NOUS



Les indicateurs ci-dessous renvoient aux exigences sur la «Gouvernance» et «L'implication des parties prenantes» des lignes directrices du GRI, ainsi qu' aux principes fondamentaux et à la question centrale «Gouvernance» de la norme ISO 26000. Le principe de dialogue avec les parties prenantes est également au fondement des Agendas 21 locaux. Les correspondances avec l'article R225-105-1 du Code de Commerce, relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales, sont indiquées ci-dessous.

GOV 1 : Instances de décision et systèmes de management		2019	2020	2021
Corr. Art. R.225-105-1 : Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales.				
GOV 1.1 Évaluations et Certifications des systèmes de management	Certification / évaluation 1			
	Champ	Système de Management de l'Energie		
	Nom de la certification / de l'évaluation	Norme NF- 2018 - ISO 50 001		
	Périmètre	Ensemble du patrimoine		
	Année d'obtention (ou de la première évaluation)	obtention en 2018		
	Année du dernier renouvellement (ou dernière évaluation)	renouvelé en 2021		
	Certification / évaluation 2			
	Champ	Qualité de service		
	Nom de la certification / de l'évaluation	Label Quali HLM		
	Périmètre	Ensemble du patrimoine		
	Année d'obtention (ou de la première évaluation)	obtention en 2017		
	Année du dernier renouvellement (ou dernière évaluation)	renouvelé en 2020		
	Certification / évaluation 3			
	Champ			
	Nom de la certification / de l'évaluation			
Périmètre	na			
Année d'obtention				
Année du dernier renouvellement				
GOV 1.2 Parité dans les instances dirigeantes	Part de femmes en comité de direction	16,67	16,67	16,67
	Part de femmes dans le Directoire	na	na	na
	Part de femmes en Conseil d'Administration ou de Surveillance ⁽¹⁾	47,83	47,83	56,52
GOV 2 : Relations aux parties prenantes et prises en compte de leurs intérêts		2019	2020	2021
Corr. Art. R.225-105-1 du Code de Commerce : Conditions du dialogue avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société ; Actions de partenariat ou de mécénat ; Relations sociales.				
GOV 2.1 Satisfaction des locataires	Date des trois dernières enquêtes	Déc. 2019	Déc. 2020	Déc. 2021
	Taux de satisfaction globale	86,6	82,0	84,1
GOV 2.2 Satisfaction des salariés	Date des trois dernières enquêtes	2019	2020	2021
	Taux de satisfaction globale	-	78	-
GOV 2.3 Nombre de conventions actives avec les associations locales	Nombre de conventions actives avec les associations locales	3	3	3

(1) Au cours de l'année 2021, la gouvernance d'habitat 76 a été renouvelée à la suite des élections départementales qui se sont tenues au mois de juin. Parmi les 23 administrateurs, 10 femmes sont entrées à l'occasion du renouvellement, portant à 13 au lieu de 11 le nombre de femmes membres du Conseil d'Administration.



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Renouvellement de la gouvernance : une politique générale ajustée qui s'inscrit dans la continuité

Au cours de l'année 2021, la gouvernance d'habitat 76 a été renouvelée à la suite des élections départementales qui se sont tenues au mois de juin. Lors de la séance du Conseil d'Administration du 24 septembre 2021, les 23 administrateurs ont réélu André GAUTIER, Président de l'Office et élu Dominique TESSIER, Vice-Présidente.

Une politique générale ajustée a été validée. Les orientations s'inscrivent dans la continuité de la mandature précédente et des engagements pris dans le cadre de la CUS 2019 - 2025, en se recentrant sur les cœurs de métier de l'Office, que sont la gestion locative, la gestion de patrimoine, et les fonctions supports.

Elle reprend naturellement les principes fondamentaux de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise dans lesquels l'Office s'est inscrit depuis 2014.

Les valeurs d'habitat 76, d'innovation, de proximité et de solidarité, continueront à être promues à travers le projet d'entreprise qui en est la déclinaison.

Il s'adapte et répond aux enjeux et attentes de demain, associant l'ensemble des parties prenantes de l'organisme, tout en protégeant les plus démunis.

Raisons d'omission valable pour l'ensemble du document :

NA Information non applicable

- Information temporairement non collectée ou non consolidée
- # L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information



PROMOUVOIR L'ÉQUILIBRE SOCIAL DES TERRITOIRES

Les indicateurs ci-dessous reflètent les efforts, la performance et l'impact de l'organisme en matière sociale, en particulier au regard des attentes des habitants et collectivités. Ils renvoient aux Finalités 1 (Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations) et 5 (Epanouissement de tous les êtres humains) du Référentiel national d'évaluation des Agendas 21 locaux et aux Questions centrales «Questions relatives aux consommateurs» et «Communautés et Développement local» de la norme ISO 26000 sur la Responsabilité Sociétale. Les correspondances avec l'article R225-105-1 du Code de Commerce relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales sont indiquées ci-dessous.

SOC 1 : Contribution à l'offre de logements et au cadre de vie des territoires		2019	2020	2021			
Corr. Art. R.225-105-1: Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales.							
SOC 1.1 Croissance de l'offre	Logements locatifs (en%)	0,49	0,39	0,17			
	Offre en structures collectives (en %)	0,67	0,00	1,64			
	Nombre de logements neufs livrés ou acquis (hors accession)	270	199	126			
	Nombre de logements anciens acquis	0	0	103			
SOC 1.2 Répartition des logements livrés et acquis dans l'année		Nbre	m ²	Nbre	m ²	Nbre	m ²
	T1	0	0	5	31	1	20
	T2	66	46	49	47	34	49
	T3	129	65	88	64	46	64
	T4	68	79	50	80	43	79
	T5	7	96	7	95	2	99
	T6 et +	0	0	0	0	0	0
SOC 1.3 Répartition par catégorie (en nombre de logements) (Voir les équivalences définies par la CUS)	«Très social» - PLAI ou équivalents	51	27	17			
	«Social» -PLUS ou équivalents	205	161	108			
	«Social Intermédiaire» - PLS ou équivalents	14	10	0			
	«Intermédiaire» - PLI ou équivalents	0	0	0			
	«Logements non conventionnés»	0	1	1			
SOC 1.4 Production en accession sociale	Logements neufs livrés	0	0	0			
	Logements neufs livrés en location-accession	0	9	16			
SOC 1.5 Part du parc locatif adapté aux personnes âgées et/ou handicapées ⁽¹⁾	Nombre de logements accessibles aux PMR, parmi le parc total au 31/12 de l'année **	1854	2033	2113			
	Part de logements adaptés au vieillissement labellisés ou certifiés	-	-	-			
	Labels / certifications concernés						
	Part des autres logements adaptés au handicap ou au vieillissement	3,05 %	3,25 %	3,64 %			
** indicateurs CUS	Caractéristiques des logements concernés	réception de logements neufs et travaux d'adaptation dans le cadre du maintien à domicile					
SOC 1.6 Offre spécifique en structures collectives (en nombre de places) ⁽²⁾	Étudiants (rés. universitaires)	4265	4265	4265			
	Personnes âgées autonomes	630	630	630			
	Personnes âgées dépendantes ⁽²⁾	148	148	68			
	Personnes handicapées	171	171	171			
	Ménages en situation de fragilité	114	114	114			
	Travailleurs (FJT, FTM)	103	103	103			
	Autres (CADA, log. pour saisonniers, etc.)	57	57	160			
	Total	5488	5488	5511			



SOC 2 : Réponse aux attentes et besoins des locataires et accédants		2019	2020	2021
Corr Art. R.225-105-1: Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales.				
SOC 2.1 Niveau moyen des loyers du parc (Voir les équivalences définies par la CUS)	Ensemble du parc (€/m ² S hab)			
	Parc «très social» - PLAI ou équivalents	4,92	4,98	5,02
	Parc «social» -PLUS ou équivalents	5,29	5,36	5,40
	Parc «social Intermédiaire» - PLS ou équivalents	7,42	7,44	7,46
	Parc «intermédiaire» - PLI ou équivalents	7,55	7,63	7,65
	Un logement non conventionné	na	7,97	8,01
SOC 2.2 Niveau moyen des loyers des logements neufs mis en location dans l'année (Voir les équivalences définies par la CUS)	Logements neufs livrés ou acquis dans l'année			
	Parc «très social» - PLAI ou équivalents	5,35	5,27	5,26
	Parc «social» -PLUS ou équivalents	6,12	6,26	6,40
	Parc «social Intermédiaire» - PLS ou équivalents	8,49	7,09	na
	Parc «intermédiaire» - PLI ou équivalents	na	na	na
	Logements non conventionnés à loyers maîtrisés	na	na	na
SOC 2.3 Taux d'effort moyen des ménages entrants	Ménages aux ressources < 60 % des plafonds	17,40	15,17	16,81
	Ménages aux ressources > 60 % des plafonds	23,04	20,55	21,26
SOC 2.4 Évolution globale du montant des loyers ⁽³⁾		1,25	1,00	0,50
SOC 2.5 Évolution du montant des charges locatives payées par les locataires (en €/m ² / Shab.)		0,13	0,01	-0,23
Évolution du montant des charges locatives payées par les locataires hors énergie		0,07	0,07	-0,11
SOC 2.6 Taux de mutation interne (%)		15,51	16,01	15,33
Mutations internes dues à des démolitions ou travaux nécessitant un relogement		0,62	0,19	0,14
SOC 2.7 Soutien à l'accès à la propriété	Logements existants vendus à des particuliers non locataires de l'organisme	76	64	56
	Logements vendus à des locataires de l'organisme	43	29	24
	Logements vendus avec une garantie de rachat et relogement ⁽⁴⁾	69	91	58

(1) 97 logements réceptionnés cette année sont accessibles aux PMR. 117 logements ont fait l'objet de travaux d'adaptation dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap pour un montant investi de 464 K€.

(2) Nombre de places en structures collectives dédiées aux personnes âgées dépendantes : Fin de bail emphytéotique à la MAPAD "L'eau Vive" à SAINT LEGER DU BOURG DENIS (80 lits).

Nombre de places dans des structures collectives dédiées à d'autres publics : Achats de 6 gendarmeries représentant 103 logts : QUINCAMPOIX, HERICOURT, BUCHY, TOTES, PAVILLY et ROUEN.

(3) Augmentation globale des loyers décidée par le Conseil d'Administration, différente de la variation individuelle de chaque loyer.

(4) La garantie de rachat et de relogement concerne les logements vendus à des personnes physiques sous plafonds de ressources de l'accession sociale.

SOC 3 : Accompagnement des locataires		2019	2020	2021
SOC 3.1 Personnel de terrain	Employé d'immeuble	183,5	184,5	186,7
	Gardien / agent d'immeuble / gardien d'immeuble hautement qualifié	166,5	166,8	167,0
	Gestionnaire, gardien d'immeuble superviseur	1,0	1,0	1,0
	Ouvriers/Chef d'équipe (<i>chargés de site</i>)	63,0	60,9	61,0
SOC 3.2 Personnel dédié au cadre de vie et à la relation client - dédié à l'accompagnement social à au moins 50% ⁽⁵⁾	Médiateur(rice)	5,0	5,0	5,0
	Conseiller(e) social(e) ou en économie sociale et familiale	9,6	9,5	9,1
	Chargé(e) de pré-contentieux	8,0	9,0	7,8
	Chargé(e) de contentieux	13,0	14,0	11,7
	Chargé(e) de recouvrement	2,0	2,6	3,7
	Autre : préciser l'intitulé du poste (pour Autre)	na	na	na
SOC 3.3 Personnel dédié au cadre de vie et à la relation client - Autres	Nombre de salariés chargé de clientèle , chargé d'affaires, chargé de relation client, personnel des centre de relation client, Standard, chargé de mutation	20,0	19,0	19,0
	Autres salariés dédiés au cadre de vie et à la relation client	0,0	0,0	0,0
SOC 3.4 Nombre de plans d'apurement en cours au 31 décembre		1421	1529	1484
Nombre de plans d'apurement ouverts entre le 1/1 et le 31/12 (facultatif)		3386	3556	3144





SOC 4 : Contribution à la mixité et au développement social des territoires		2019	2020	2021
SOC 4.1				
Nombre d'attributions dans l'année	Nombre d'attributions de logements réalisées dans l'année	3385	2617	2962
▲ Corr Art. R.225-105-1: Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales; partenariats et mécénat.				
SOC 4.2	Âge du titulaire du bail			
Répartition des ménages entrants en fonction de l'âge	- de 25 ans	15,39	13,99	15,33
	25-30 ans	17,55	18,91	15,80
	31-64 ans	61,07	61,10	63,40
	+65 ans	5,99	6,00	5,47
SOC 4.3	Ressources des ménages			
Profil socio-économique des ménages entrants en fonction des ressources	< 60 % du plafond de ressources	77,96	77,19	79,68
	Comprises entre 60 et 100 % du plafond de ressources	20,18	19,98	18,91
	> 100 % du plafond de ressources	1,86	2,83	1,42
SOC 4.4	Composition des ménages			
Répartition des ménages entrants en fonction de la composition familiale	Personne seule	32,12	30,94	29,84
	Famille monoparentale	28,12	29,50	31,16
	Couple sans enfant	12,91	13,57	12,86
	Couple avec enfant(s)	19,82	19,95	19,35
	Autre configuration (cohabitation, colocation...)	7,03	6,04	6,79
SOC 4.5	Nombre total de ménages occupant un logement locatif au 31/12	28302	28274	28364
Part des ménages recevant une aide au logement	Part des ménages locataires bénéficiant d'une aide au logement ⁽⁶⁾	54,26	54,68	50,49
SOC 4.6	Part de titulaires de bail de plus de 65 ans	23,6	24,4	24,7
SOC 4.7	Montants versés aux associations de locataires	5261	19831	9197
Soutien financier aux projets locaux ⁽⁷⁾	Montants versés aux autres associations	15635	39000	21853
SOC 4.8	Associations de locataires - Locaux mis à disposition	8	8	9
Locaux mis à disposition d'associations ⁽⁸⁾	Autres associations - Locaux mis à disposition	24	25	27

(5) Personnel contribuant à hauteur de 50% au moins de son temps à de l'accompagnement individualisé de ménages en situation de fragilité.

(6) Baisse constatée suite à la mise en œuvre de la contemporanéité des APL, dont la nouvelle méthode de calcul a réduit le nombre de bénéficiaires en 2021.

(7) Montants versés aux associations de locataires : Inauguration de la forêt Urbaine Dominique Langlois à SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY.

Montants versés aux autres associations : En 2020, 7 projets avaient été menés (dont 1 à hauteur de 17 500€ sur un total de 39 000€),

contre 8 en 2021 de moindre envergure financière.

(8) Associations de locataires - Locaux mis à disposition : +1 = CNL Winston Churchill au HAVRE. Autres associations - Locaux mis à disposition : APF Résidence Salammbô ROUEN, CITE LAB Allée des Ormes à DIEPPE. Mise en cohérence des années 2019 et 2020

Les indicateurs ci-dessous renvoient aux questions centrales «Loyauté des pratiques» et «Communautés et le Développement local» de la norme ISO 26000, et à la finalité 3 du Référentiel national d'évaluation des Agendas 21 locaux (Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables). Les correspondances avec l'article R225-105-1 du Code de Commerce, relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales, sont indiquées ci-dessous.

ECO 1 : Pérennité et développement de l'organisme et de son patrimoine		2019	2020	2021
ECO 1.1	Ratio d'autofinancement net HLM	20,49	18,05	13,10
ECO 1.2	Autofinancement net rapporté aux loyers (%) ⁽¹⁾	21,16	18,55	13,70
ECO 1.3	Effort annuel moyen en maintenance, entretien et réhabilitation du parc de logements (€/logt) ⁽²⁾	1693	1704	2099
ECO 1.4	Croissance du parc	2015-2019	2016-2020	2017-2021
Effort annuel moyen en production et acquisition du parc de logements	Investissement annuel moyen (€)	47 851 518	42 299 361	30 288 941
	Par logement acquis ou produit (€/logt)	137 123	147 226	167 584
ECO 1.5	Neuf			
	Fonds propres (%) ⁽³⁾	25,08	22,99	12,94
	Emprunts (%)	68,07	68,06	83,35
	Subventions (%)	6,85	8,95	3,71
Équilibre financier moyen des opérations	Montant moyen de fonds propres investis par logement neuf (€/logt)	35 730	37 029	17 711
	Réhabilitation			
ECO 1.6	Fonds propres (%) ⁽⁴⁾	29,90	15,52	19,12
	Emprunts (%)	66,96	79,38	80,19
	Subventions (%)	3,14	5,10	0,69
ECO 1.7	TOTAL	4,18	4,65	4,53
	Moins de 3 mois en exploitation	0,75	0,95	0,79
	Plus de 3 mois en exploitation	2,07	2,29	2,23
	Taux de vacance technique	1,36	1,41	1,50
	dont taux de logements neutralisés définitivement	0,21	0,24	0,25
ECO 1.8	Taux de recouvrement	98,13	98,15	97,84



**ECO 2 : Impact économique et relations équilibrées aux fournisseurs**

2019

2020

2021

Corr Art. R.225-105-1: Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional ; sous-traitance et fournisseurs.

ECO 2.1	Salariés ⁽⁵⁾	29 545	29 933	31 546
Répartition de la valeur créée par l'activité : montants versés, par catégorie de parties prenantes (en k€)	Fournisseurs et prestataires	116 496	109 056	130 749
	Administrations fiscales	25 909	26 286	26 925
	Banques	9 524	8 840	10 948
	Actionnaires	na	na	na
	État (Cotisations à des fins redistributives)	2 636	1 001	939
ECO 2.2	Heures d'insertion générées par les marchés notifiés en 2021 ⁽⁵⁾	18 995	17 790	33 520
ECO 2.3				
Nombre et typologie des partenaires économiques	Part de prestataires/ fournisseurs locaux ⁽⁷⁾	64,1	62,9	69,5
ECO 2.4				
Délai de paiement moyen des fournisseurs ⁽⁸⁾	Délai de paiement moyen des fournisseurs (jours)	23	21	24
	Part de factures payées dans les délais (%)	78	87	82
ECO 2.6				
Part des marchés réalisés avec des PME-TPE	Nombre de marchés attribués dans l'année concernant le patrimoine du territoire	62	66	103
	Part des marchés attribués à des TPME	74,2	60,6	83,5
	Nombre de marchés attribués à des TPME dans l'année, concernant le patrimoine du territoire	46	40	86

(1) L'autofinancement net diminue en 2021 essentiellement en raison de moindres ressources « alternatives » mobilisées (-5,5 M€) dont les ventes de certificats d'économie d'énergie (-3,2 M€) et les dégrèvements de taxe foncière (-2,3 M€), que l'évolution des loyers n'a pu compenser.

(2) Les données 2019 et 2020 ont été révisées, avec l'intégration des travaux liés au gros entretien programmé. La hausse entre 2020 et 2021 s'explique par une augmentation des travaux de performance énergétique sur le patrimoine de l'Office.

(3) 103 logements gendarmes acquis, financés par emprunts. Le poids des fonds propres en est donc réduit.

(4) Conforme au prévisionnel.

(5) L'évolution de 1,5M€ en 2021 est en grande partie liée à la mise en place du 13ème mois. A noter également que le recours à l'activité partielle en 2020 et le recours plus soutenu aux CDD, avaient également eu un impact sur la masse salariale (- 400k€).

(6) Retour à un niveau d'heures contractualisées plus conforme au niveau de production habituel.

(7) Toutes entreprises sollicitées dont l'adresse de facturation est située en ex-Haute-Normandie.

(8) 14 043 factures traitées dont 2 528 hors délais. Cette hausse des factures hors délais (+333) par rapport à 2020 se concentre sur 2 prestataires lors de la mise en place de la facturation en début de contrat qui ont rencontré des difficultés.

ASSOCIER EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES ET ACCOMPAGNEMENT DES USAGES

Les indicateurs ci-dessous renvoient aux indicateurs-clés des Finalités 2 (Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources) et 4 (Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère) du Référentiel national d'évaluation des Agendas 21 locaux, ainsi qu'aux indicateurs environnementaux des lignes directrices du secteur de la construction et l'immobilier de la Global Reporting Initiative (GRI). Ils correspondent à la question centrale sur l'environnement de la norme ISO 26000 sur la Responsabilité Sociétale. Les correspondances avec l'article R225-105-1 du Code de Commerce, relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales, sont indiquées ci-dessous.

ENV 1 : Limitation des impacts du parc et de son occupation			2019	2020	2021
Corr. Art. R.225-105-1: Consommation d'énergie ; Rejets de gaz à effet de serre ; Consommation d'eau.					
ENV 1.1 Classement énergétique du patrimoine (en %)	A bâti très performant		1,5	1,8	1,7
	B 51-90 kWh/m ² /an		11,0	11,9	12,1
	C 91-150 kWh/m ² /an		37,5	37,4	37,2
	D 151-230kWh/m ² /a		31,0	30,6	30,4
	E 231-330 kWh/m ² /an		12,5	12,2	12,0
	F 331-450 kWh/m ² /an		6,3	5,9	5,6
	G bâti énergivore		0,2	0,2	0,1
	Données non disponibles (Cf. ENV 1.2)		0,0	0,0	0,9
Patrimoine locatif total	Performance énergétique (en kWh/m ² /an)	Moyenne	172	170	168
		Médiane	150	147	147
Classement du patrimoine selon les émissions de gaz à effet de serre (en %)	< 6 kg CO ₂ /m ² /an		5,7	6,4	5,9
	6-10 kg CO ₂ /m ² /an		2,5	2,3	2,6
	11-20 kg CO ₂ /m ² /an		15,2	16,2	16,5
	21-35 kg CO ₂ /m ² /an		30,8	30,0	30,0
	36-55 kg CO ₂ /m ² /an		29,7	30,2	29,4
	56-80 kg CO ₂ /m ² /an		12,3	11,3	11,3
	> 80 kg CO ₂ /m ² /an		3,8	3,6	3,4
	Données non disponibles (Cf. ENV 1.2)		0,0	0,0	0,9
Patrimoine locatif total	Emissions de gaz à effet de serre (en kg. d'équiv. CO ₂ /m ² /an)	Moyenne	37	36	36
		Médiane	35	35	35
ENV 1.2 Classement environnemental du patrimoine - nouveaux DPE (nombre de logements) <i>Le 0,9 inclus dans ENV 1.1 correspond aux 249 logements avec des nouveaux DPE.</i>	A moins de 70 kWh/m ² /an et 6 kg CO ₂ /m ² /an		-	-	19
	B 71 - 110 kWh/m ² /an & 7 - 11 kg CO ₂ /m ² /an		-	-	45
	C 111 - 180 kWh/m ² /an & 12 - 30 kg CO ₂ /m ² /an		-	-	21
	D 181 - 250 kWh/m ² /an & 31 - 50 kg CO ₂ /m ² /an		-	-	103
	E 251 - 330 kWh/m ² /an & 51 - 70 kg CO ₂ /m ² /an		-	-	48
	F 331 - 420 kWh/m ² /an & 71 - 100 kg CO ₂ /m ² /an		-	-	4
	G plus de 421 kWh/m ² /an & 101 kg CO ₂ /m ² /an		-	-	9
ENV 1.3 Part des logements alimentés en énergies renouvelables (en %) (tout ou partie) ⁽¹⁾	Par une technologie dédiée (solaire, etc.)		3,36	3,78	4,50
	Logements reliés à un chauffage urbain		26,30	26,77	26,72
	Logements couverts par des contrats spécifiques avec les fournisseurs d'énergie		26,31	26,18	26,80
ENV 1.4 Montant des travaux effectués pour améliorer la performance énergétique du parc (en €)	Montant des travaux d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine réalisés dans l'année		20 176 257	23 807 453	34 422 400



ENV 1 : Limitation des impacts des modes de production et de fonctionnement de l'organisme		2019	2020	2021
ENV 1.5	Consommations d'eau sur le patrimoine	0,40	0,42	0,42
Consommations d'eau sur le patrimoine	Part du parc couverte par la mesure des consommations d'eau	26,22	27,78	28,32
ENV 1.6	Nombre d'installations de récupération d'eau de pluie ⁽³⁾	5	5	5
Part de logements équipés de dispositifs hydro-économiques ⁽²⁾	Part de logements équipés de dispositifs hydro-économiques (en %)	70,74	73,08	75,25
ENV 2 : Limitation des impacts des modes de production et de fonctionnement de l'organisme		2019	2020	2021
Corr Art. R.225-105-1: Politique générale en matière environnementale ; Pollution et gestion des déchets ; Consommation d'énergie ; Rejets de gaz à effet de serre				
ENV 2.1	Logements neufs	94,4	100	100
Part de logements livrés ayant fait l'objet d'un label ou d'une certification environnementale	Nom des labels/certifications	PROMOTELEC RT2012 - 20% et/ou Effinergie +		
	Logements réhabilités	28,4	0	0
	Nom des labels/certifications	-		
ENV 2.2	Opérations livrées conformes aux critères de « chantiers à faibles nuisances »	53,80	26,82	23,16
ENV 2.3	Total des émissions de CO ₂ des déplacements professionnels quotidiens (t.) ⁽⁴⁾	152,83	119,07	136,50
Emissions de CO ₂ liées aux déplacements ⁽³⁾	Nombre de véhicules de service (<i>libre service</i>)	36	31	32
	Niveau moyen d'émissions des véhicules de service (g de CO ₂ /Km)	80,64	80,10	81,72
	Nombre de véhicules de fonction (<i>pro-pers</i>)	83	89	91
	Niveau moyen d'émissions des véhicules de fonction (g de CO ₂ /Km)	96,83	95,90	96,19

ENV 2 : Limitation des impacts des modes de production et de fonctionnement de l'organisme		2019	2020	2021
ENV 2.4 Performance énergétique et émissions de GES des sites fonctionnels ⁽⁵⁾	Consommation énergétique moyenne (en kWh/m ² /an)	379	364	268
	Emissions moyennes de gaz à effet de serre (en kg. CO ₂ /m ² /an)	60	58	42
	Source et périmètre couvert par la mesure sur les sites fonctionnels		-	



(1) 215 logements ont été raccordés à des technologies utilisant de l'énergie renouvelable, dont 200 en chaufferie bois et 15 en pompe à chaleur.

(2) L'augmentation de la part de logements équipés intègre :

- les logements neufs livrés au cours de l'année systématiquement équipés de dispositifs hydro-économiques,
- les logements existants suite à la réalisation de travaux d'amélioration.

(3) L'indicateur ENV 2.3 est calculé sur la base des informations fournies par les constructeurs sur les émissions des véhicules.

(4) 3 véhicules livrés en 2021 avec la nouvelle norme WLTP pour le calcul des rejets de CO₂ (2 véhicules de service et 1 de fonction) + 1 véhicule de service attribué en véhicule de fonction. En 2021, hausse des rejets de 15%, par rapport à 2020 (année de forte baisse due à la crise sanitaire = confinements et recours marqué au télétravail). Pour 2021, il est constaté une hausse de 14% des kilomètres professionnels par rapport à 2020 (reprise des activités et déplacements professionnels), soit une baisse de 11% par rapport aux kilomètres professionnels réalisés avant crise (2019) et autant en rejet de CO₂.

(5) La baisse en 2021 s'explique par une transition de l'ancien siège social vers le nouveau dont les caractéristiques techniques permettent une meilleure performance énergétique et une moindre émission de gaz à effet de serre (le SPATIUM est un bâtiment Passiv'Haus).

VALORISER LES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs ci-dessous renvoient notamment aux indicateurs des lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI) portant sur les ressources humaines et les droits de l'Homme, et aux Questions Centrales de la norme ISO 26000 sur les «Droits de l'Homme» et les «Relations et conditions de travail». Ils s'inscrivent dans les Finalités 1 (Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations) et 5 (Epanouissement de tous les êtres humains) du Référentiel national d'évaluation des Agendas 21 locaux. Les correspondances avec l'article R225-105-1 du Code de Commerce, relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales, sont indiquées ci-dessous.

HR 1 : Équité d'accès et de conditions d'emploi		2019		2020		2021	
Corr Art. R.225-105-1: Emploi (répartition de l'effectif, rémunérations); Égalité de traitement (égalité femmes-hommes; handicap)							
HR 1.1 Répartition des effectifs par type d'emploi (% des ETP)	CDI	98,12		97,38		96,48	
	CDD (Hors CDD de remplacement) ⁽¹⁾	0,02		0,25		0,00	
	Interim	3,22		1,65		2,97	
HR 1.2 Effectifs en contrats aidés	Contrats aidés (contrat d'avenir, CUI-CAE, etc.)	0		0		0	
	Contrats d'apprentissage / de professionnalisation	33		36		35	
	Stagiaires	38		33		46	
HR 1.3 Répartition des salariés par âge	Nombres de salariés en CDI	331	455	334	458	337	450
	Âge (% des collaborateurs)	M	F	M	F	M	F
	< 30 ans	4,04	6,31	3,77	5,91	3,29	5,52
	30-39 ans	10,59	17,40	10,57	16,60	9,62	14,55
	40-49 ans	11,85	15,64	12,08	16,10	12,09	19,01
	> 50 ans	15,51	18,66	15,85	19,12	17,25	18,67
HR 1.4 Répartition des salariés par catégorie et par genre	Catégories (% des collaborateurs)	M	F	M	F	M	F
	Ouvriers	0	0	0	0	0	0
	Employés	25,70	24,43	25,51	23,60	25,57	23,42
	Agents de maîtrise	8,92	27,35	9,22	28,16	9,62	27,72
	Cadres	6,23	5,85	6,19	5,81	6,45	5,70
	Directeurs et cadres dirigeants	1,27	0,25	1,27	0,25	1,27	0,25
HR 1.5 Contribution à l'emploi des personnes en situation de handicap	Montant des contrats auprès d'établissements spécialisés d'aide par le travail (en k€)	109		109		108	
	Contribution collectées par l'URSSAF	0		0		0	
	Travailleurs handicapés employés durant l'année	60		55		58	
	Équivalent en ETP	49,20		49,64		51,26	
HR 1.6 Rémunérations annuelles brutes moyennes, par genre et catégorie (en k€)		M	F	M	F	M	F
	Ouvriers	0	0	0	0	0	0
	Employés	22,15	22,40	23,35	23,05	23,15	23,14
	Agents de maîtrise	26,70	25,70	27,20	25,90	27,94	26,60
	Cadres	37,66	39,48	38,90	40,20	39,88	40,96
	Directeurs et cadres dirigeants (hors mandataires sociaux)	78,76	74,09	80,80	79,50	83,27	82,80

HR 1 : Équité d'accès et de conditions d'emploi		2019	2020	2021			
HR 1.7 Écart de rémunérations ⁽²⁾	Salaire médian (en k€)	24	24	25			
	Ratio entre les 5 plus élevées et les 5 plus faibles	5	5	5			
HR 1.8 Index de l'égalité professionnelle	Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes reporté pour l'année	94	89	89			
HR 2 : Employabilité et évolution professionnelle		2019	2020	2021			
Corr Art. R.225-105-1: Formation (politique; nombre d'heures)							
HR 2.1 Volume annuel de formation par catégorie de salariés	Nombre de :	salariés	heures	salariés	heures	salariés	heures
	Ouvriers de maintenance	na	na	na	na	na	na
	Employés ⁽³⁾	146	1677	204	2386	262	3309
	Agents de maîtrise ⁽³⁾	146	2938	114	1712	140	2378
	Cadres	78	1780	70	2103	68	1376
Directeurs et cadres dirigeants (hors mandataires sociaux)	9	108	11	193	7	81	
HR 2.2 Accès à la formation		M	F	M	F	M	F
	Part des salariés hommes et des salariées femmes ayant suivi au moins une formation au cours des 2 dernières années	78,25	63,96	62,28	58,52	82,79	77,11
HR 2.3 Mobilité interne	Total de postes pourvus dans l'année	126	88	70			
	Nombre de mobilités internes dans l'année	46	28	29			
	Nombre de promotions internes dans l'année	18	9	10			
HR 3 : Santé et bien-être des salarié(e)s		2019	2020	2021			
Corr Art. R.225-105-1: Santé et sécurité ; absentéisme							
HR 3.1 Avantages sociaux financés par l'employeur ⁽⁴⁾	Part de la masse salariale consacrée aux avantages sociaux (%)	14,03	12,07	11,87			
	Taux d'absentéisme total	11,66	11,42	11,21			
HR 3.2 Taux d'absentéisme (% des jours ouvrés)	Taux d'absentéisme dû aux AT/MP	1,31	2,46	3,30			
	Accidents du travail et maladies professionnelles	Nombre d'AT / MP reconnus dans l'année	29	33	36		
HR 3.4 Accidents du travail : taux de fréquence et de gravité	Taux de fréquence des accidents du travail	23,26	26,83	29,57			
	Taux de gravité des accidents du travail	2,38	3,88	3,57			
HR 3.5 Contribution de l'employeur au CE (% de la masse salariale)		1,20	1,20	1,20			



POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET DE PROMOTION DE LA DIVERSITÉ

Sensibilisation à la discrimination à l'embauche

Concernant la lutte contre les discriminations à l'embauche, un dispositif de formation est déployé depuis 2021. Il permet notamment d'accompagner les managers dans leur processus d'embauche, afin de les sensibiliser aux formes très diverses (23 critères de discrimination) que peuvent prendre les discriminations lors d'un processus d'embauche (âge, sexe, origines du nom, localisation du candidat, handicap...).

L'Office offre également la possibilité aux personnes handicapées accompagnées par les Etablissement Sociaux d'Aide par le Travail (ESAT), de s'émanciper de ces structures en leur offrant un contrat de travail classique (CDD ou CDI). Ces sorties sont encadrées juridiquement afin d'en garantir la pérennité via un protocole baptisé « Adapt' ». Depuis 2018 ce sont ainsi 3 collaborateurs qui ont été embauchés dans ce cadre.

(1) A noter le recours plus important à l'intérim en 2021 en lieu et place notamment des CDD.

(2) Salaire brut annuel moyen (dont ancienneté) + toutes autres primes directement liées à la performance ou à l'activité du salarié (primes d'objectifs, astreintes, audits internes...).

(3) Un report important des formations en présentiel s'est effectué en 2020 sur l'année 2021, faisant augmenter significativement les volumes de formation des employés et agents de maîtrise.

Ce phénomène ne s'applique pas sur les formations en distanciel concernant principalement les cadres, ont été maintenues en 2020.

(4) Avantages sociaux pris en compte : Retraite supplémentaire + Part patronale des tickets restaurants + Montant de l'intéressement et/ou montant de la participation + Montant de l'abondement dans le cadre du Plan d'Épargne Salarial + Montant de la part de la mutuelle prise en charge par l'organisme



REJOIGNEZ-NOUS :

Réalisation : Service Communication habitat 76

Rédaction : habitat 76

Contact : Antoine BANCE - 0 970 828 076

photographie : @habitat 76, @freepik, ©Pascale Desplanques

